

Mémoire présenté par
la Coalition du budget vert

au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
dans le cadre
des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020

Le 2 août 2019

La Coalition du budget vert (CBV) demande instamment des mesures budgétaires amplifiées pour faire face à l'urgence climatique, ainsi que des investissements continus dans la conservation de la nature afin de remédier à la crise connexe de la biodiversité.

Ce mémoire expose les recommandations stratégiques détaillées de la Coalition du budget vert pour le budget de 2020 sur le thème du Comité, à savoir « L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone ». Il aborde en outre les enjeux de la biodiversité et de la conservation de la nature, et d'autres questions, dont l'agriculture durable, les substances toxiques, les pesticides, les matières plastiques, les données environnementales et la science.

Vous trouverez beaucoup plus de détails et d'information sur ces recommandations dans le document des recommandations préliminaires de la Coalition du budget vert pour le budget de 2020, à <https://greenbudget.ca/preliminary-recommendations-for-budget-2020/> [EN ANGLAIS SEULEMENT], et mi-octobre 2019, dans les recommandations finales révisées de la CBV pour le budget de 2020 qui devraient être alors affichées à WWW.greenbudget.ca.

Liste des recommandations

Climat et énergie : Passage à une économie à faible intensité de carbone

Élimination progressive des subventions et du soutien non fiscal aux combustibles fossiles

Prendre les prochaines mesures les plus importantes, c'est-à-dire :

1. Adopter une mesure législative prévoyant un calendrier pour l'élimination progressive des déductions fiscales restantes pour la prospection et la production de combustibles fossiles, ainsi que d'autres aides non fiscales à l'industrie des combustibles fossiles;
2. Divulguer le coût de toutes les dépenses fédérales directes et le montant des déductions fiscales annuelles demandées pour la prospection, l'exploitation et la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel, y compris les coûts associés au prolongement du pipeline Trans Mountain, et le transmettre au Bureau du directeur parlementaire du budget.
3. Conformément à l'engagement pris par le Canada en juin 2018, organiser en 2019 avec l'Argentine un examen par des pairs transparent et crédible des subventions canadiennes aux combustibles fossiles suivant ces recommandations de la CBV.
4. S'engager à ne pas créer de nouvelles subventions aux combustibles fossiles, y compris à ne pas dépenser de fonds supplémentaires pour le prolongement du pipeline Trans Mountain.
5. S'engager à mettre fin d'ici 2020 au financement et au soutien apportés par Exportation et développement Canada aux combustibles fossiles et s'assurer que sa politique en matière de changements climatiques fait que ses investissements correspondent aux engagements du Canada en matière de climat.

Coût : Très faible. Économies annuelles de plusieurs centaines de millions de dollars.

Bâtiments et efficacité énergétique

1. Examiner globalement les options de financement de bâtiments économes en énergie, y compris des garanties de prêt, des fonds dédiés de la Banque de l'infrastructure du Canada et la création d'une banque verte nationale.
2. **Investir 200 millions de dollars sur trois ans** dans la formation d'une main-d'œuvre canadienne pour la construction à faible intensité de carbone.

Transports routiers

1. **Des fonds supplémentaires pour les incitations à l'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables annoncées dans le budget de 2019**, afin de garantir un financement suffisant. **150 millions de dollars en 2020.**
2. Pour la décarbonation des poids lourds :
 - a. Mettre en place des incitations financières à l'installation sur les poids lourds de dispositifs économiseurs de carburant : **200 millions de dollars sur cinq ans.**
 - b. Mettre en place de nouvelles incitations financières pour aider les sociétés de transport en commun canadiennes à acheter des autobus non polluants : **85 millions de dollars en 2020.**
3. **Envisager de fournir des fonds aux municipalités pour les aider à couvrir les frais d'exploitation des transports en commun** (en plus des projets d'immobilisations).

Énergie communautaire

1. Promouvoir les investissements communautaires des particuliers en encourageant le modèle coopératif et d'autres options en matière d'investissement communautaire. **10 millions de dollars sur cinq ans.**
2. Augmenter le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone afin de financer des études de faisabilité pour permettre aux collectivités d'évaluer leur potentiel en matière d'énergies renouvelables et des options de projet. **9 millions de dollars sur trois ans.**
3. Passer à la deuxième étape du [Programme des réseaux intelligents](#)¹ en mettant l'accent sur le déploiement de technologies d'exploitation communautaire des énergies renouvelables, comme le stockage à l'échelle communautaire et la facturation nette virtuelle (énergie solaire communautaire). **100 millions de dollars sur cinq ans.**
4. Soutenir la création d'outils dont ont besoin les nouvelles entreprises énergétiques communautaires (**9 millions de dollars sur trois ans**), y compris :
 - a. Des conseils pour recueillir des capitaux communautaires, y compris des obligations communautaires (admissibles aux REER et au CELI) et des ventes d'actions préférentielles;
 - b. Des modèles de contrats d'achat d'électricité pour la vente d'énergie propre des projets énergétiques communautaires à des clients individuels;

¹ https://www.rncan.gc.ca/changements-climatiques/programmes-dinfrastructures-vertes/programme-reseaux-intelligents/19794?_ga=2.92267482.1522661342.1566165958-1122310280.1424742386

- c. Des protocoles de facturation nette virtuelle pour le marketing et la vente d'énergie propre de sources communautaires à des clients multiples.
5. Financer des programmes fédéraux ciblés afin de mettre sur pied des programmes énergétiques communautaires dans des collectivités vulnérables et à faible revenu. **50 millions de dollars sur cinq ans.**

Financement international de la lutte contre les changements climatiques

- **Au moins 2,9 milliards de dollars par an** de 2020-2021 à 2025-2026. Il s'agit du minimum qui constituerait la juste part du Canada, qui se situe entre 3 et 4 % des 100 milliards de dollars américains par an promis par les pays industrialisés aux termes de l'Accord de Paris².

Solutions climatiques fondées sur la nature

- **1 milliard de dollars sur quatre ans (2020-2024)** pour :
 - Un fonds pour des solutions fondées sur la nature (ou l'élargissement du fonds pour les infrastructures vertes) pour financer des mesures économiques qui réduisent les émissions du secteur des terres³, piègent le carbone ou présentent des avantages en matière d'adaptation aux changements climatiques tout en contribuant à la conservation de la biodiversité;
 - Plus de travail sur la comptabilisation du carbone dans le secteur des terres.

Transport maritime – Réduire les répercussions climatiques

- **15 millions de dollars sur deux ans** pour Transports Canada pour :
 - Créer un instrument de politique afin d'inclure le transport maritime intérieur dans le système canadien de tarification du carbone.
 - Définir une stratégie nationale pour réduire les émissions de carbone noir et la pollution atmosphérique du secteur canadien du transport maritime.
 - Examiner et publier le coût du carbone du carburant sur la durée de vie des navires achetés par le gouvernement.
 - Élaborer un régime national de réduction des vitesses pour le transport maritime.
- **20 millions de dollars sur deux ans** pour la R-D et des essais en mer afin d'atteindre l'objectif de 100 % de navires à émissions nulles dans les eaux intérieures canadiennes d'ici 2030.
- **5 millions de dollars sur deux ans** pour un fonds pour l'innovation dans la réduction des GES afin de créer, moderniser et essayer de nouvelles technologies qui font économiser du carburant et réduisent les émissions de GES et d'autres polluants.

² Demerse, Clare, *Our Fair Share: Canada's Role in Supporting Global Climate Solutions*, 2009, Institut Pembina, <https://www.pembina.org/reports/our-fair-share-report.pdf>.

³ On entend par « secteur des terres » l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), ce qui inclut l'agriculture.

- **15 millions de dollars sur cinq ans**, à partir de 2021 (quand l'interdiction internationale du mazout lourd entrera en vigueur), pour un fonds de transition des carburants pour le transport maritime dans les eaux arctiques, afin d'aider à l'élimination progressive du mazout lourd, tout en évitant des augmentations de prix prohibitives dans les collectivités qui dépendent des marchandises transportées.

La CBV a des recommandations additionnelles sur le climat et l'énergie sur les sujets suivants :

- Tarification du carbone
- Norme sur les combustibles propres
- Évaluation stratégique des changements climatiques
- Prise en compte du vrai coût des changements climatiques dans le budget de 2020

Conservation de la nature

Protection des terres publiques

1. Continuer d'investir dans la conservation et dans les aires protégées afin de parvenir à protéger 17 % des terres et de l'eau douce et 10 % des océans d'ici 2020 – **82 millions de dollars en 2020-2021, 78 millions sur la période allant de 2021 à 2024 et 212 millions sur la période allant de 2024 à 2030.**
2. S'engager à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030 et investir pour atteindre ces objectifs – **128 millions de dollars en 2020-2021, 295 millions sur la période allant de 2021 à 2024 et 642 millions sur la période allant de 2024 à 2030.**
3. Investissements continus nécessaires dans la gestion des aires protégées – **257 millions de dollars en 2020-2021, 590 millions sur la période allant de 2021 à 2024 et 1,3 milliard sur la période allant de 2024 à 2030.**

Protection des terres privées

1. **10 millions de dollars en 2020-2021** pour progresser dans la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en contribution à la protection de 17 % des terres et de l'eau douce du Canada d'ici 2020.
2. **40 millions de dollars sur quatre ans** pour s'assurer que les terres privées protégées sont convenablement gérées à long terme.

Restauration des habitats

- Mettre sur pied un programme de restauration des terres humides dans le cadre du Fonds de la nature du Canada, afin de restaurer des terres humides perdues ou dégradées et les milieux secs avoisinants au Canada et d'obtenir les biens et les services écologiques essentiels qu'ils procurent. **50 millions de dollars par an pendant cinq ans**, avec des fonds de contrepartie de 50 millions de dollars par an ne provenant pas du gouvernement fédéral.

Restauration des prairies canadiennes

- Le gouvernement fédéral doit se concentrer sur la restauration et la conservation des prairies canadiennes, afin de stabiliser les populations d'oiseaux en déclin, de protéger les mammifères, les reptiles et les amphibiens des prairies, dont beaucoup sont en péril, et de soutenir la gestion durable des prairies par les éleveurs. **20 millions de dollars par an pendant cinq ans**, avec des fonds de contrepartie de 20 millions de dollars par an ne provenant pas du gouvernement fédéral.

Préservation de la biodiversité et de la santé de nos océans

1. Planification spatiale marine, y compris une cogouvernance, des réseaux d'aires marines protégées, des aires marines nationales de conservation et le développement d'une économie de la conservation :
 - **81,5 millions de dollars en 2020-2021**
 - **407,5 millions de dollars sur la période allant de 2021 à 2025**
 - Ensuite, **77 millions de dollars par an, en financement permanent**
2. Améliorer l'évaluation des ressources halieutiques, la capacité de surveillance des pêches, et veiller à la transparence des données halieutiques – **175 millions de dollars sur cinq ans.**
3. Renforcer la capacité de satisfaire à l'obligation de rétablissement en abondance des espèces aquatiques en voie de disparition ou menacées faite par la *Loi sur les espèces en péril* – **125 millions de dollars sur cinq ans.**
4. Recherche aquacole, normes de protection environnementale, recherche sur des technologies novatrices, surveillance, application de la loi et mesures incitant à opter pour d'autres méthodes de production – **125 millions de dollars sur cinq ans.**

Conservation des oiseaux du Canada dans toutes leurs aires de répartition annuelles

1. **20 millions de dollars sur quatre ans** pour la protection des habitats d'hivernage et des aires de rassemblement et de haltes migratoires importants en dehors du Canada pour les oiseaux de rivage et d'autres oiseaux migrants.
2. **24 millions de dollars sur quatre ans**, soit :
 - 12 millions pour des investissements dans les sciences et la conservation, notamment la surveillance et la protection des oiseaux marins;
 - 12 millions pour l'application de la *Loi sur les espèces en péril* afin de réduire le retard pris dans les stratégies et plans d'action pour le rétablissement et de mettre en œuvre des mesures de rétablissement qui n'ont pas encore été prises.

La CBV a des recommandations additionnelles sur la conservation de la nature sur les sujets suivants :

- Création d'un cadre de surveillance de l'eau douce de calibre mondial
- Système national de signalement des collisions avec des animaux sauvages

Agriculture durable : Passer à un système canadien e production alimentaire dynamique et durable sur le plan écologique

- **119 millions de dollars par an pendant les cinq prochaines années** pour améliorer la viabilité, la résilience et la compétitivité du secteur agricole canadien :
 1. Programmes agroenvironnementaux : **94 millions par an**
 2. R-D dans l'agriculture régénératrice : **16 millions par an**
 3. Financement d'un atout scientifique important en construisant des locaux pour la Collection nationale canadienne d'insectes : **9 millions par an**

Lutte contre les substances toxiques et les pesticides

1. Gestion de la prochaine génération de produits chimiques et application de la loi :
Évaluation, recherche et surveillance continues en ce qui a trait aux produits chimiques et activités de gestion des risques au-delà de la troisième phase du Plan de gestion des produits chimiques : **100 millions de dollars par an, à partir de 2021-2022.**
2. Application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999 et des **dispositions de la Loi sur les pêches** relatives à la prévention de la pollution : **50 millions de dollars en 2020, puis 100 millions par an.**
3. Respecter les obligations juridiques concernant la réglementation des pesticides après leur commercialisation :
 - a) Respecter les obligations aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires* de : 1) évaluer les risques posés par les pesticides déjà utilisés, 2) analyser les données recueillies par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dans deux régions clés pendant l'évaluation de l'exposition aux pesticides et 3) améliorer la conformité et l'application de la loi au-delà de l'approche limitée actuelle de la surveillance ciblée : **50 millions de dollars en 2020, puis 100 millions par an** pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.
 - b) Collecte coordonnée de données sur l'utilisation des pesticides et la surveillance des eaux : **10 millions de dollars sur cinq ans** pour AAC pour le projet pilote initial et la collecte annuelle de données; et **16,5 millions de dollars sur cinq ans** pour ECCC pour la surveillance des eaux. L'augmentation des coûts de l'ARLA liée aux données d'environ 2,7 millions de dollars est incluse dans a).

Appui à l'interdiction des plastiques à usage unique et stratégies pour une économie circulaire

- **60 millions de dollars sur cinq ans** pour la sensibilisation du public et la promotion ciblée de la conformité
- **500 millions de dollars** en fonds de contrepartie à l'appui d'investissements d'entreprises ne produisant aucun déchet
- **12 millions de dollars sur cinq ans** pour éviter l'abandon d'engins de pêche en milieu marin et pour récupérer ces engins

- **5 millions de dollars** pour cartographier le degré de circularité de l'économie canadienne et évaluer des scénarios futurs.

Soutien aux décisions fondées sur des données probantes grâce aux sciences et aux données environnementales

1. Constituer un groupe consultatif d'experts externes qui fournira des conseils stratégiques sur les questions relatives à la collecte et à la gestion des données environnementales. **3 millions de dollars sur trois ans.**
2. Données géospatiales :
 - **2 millions de dollars sur trois ans** pour réaliser un audit et un inventaire des ensembles de données géospatiales existants dans les ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement.
 - **125 millions de dollars sur quatre ans** dans des données fondamentales actualisées sur les caractéristiques géographiques et des paysages afin de compléter les inventaires nationaux des habitats.
3. Recensement de l'environnement
 - **16 millions de dollars sur quatre ans** pour progresser dans une comptabilisation complète et solide des biens environnementaux du Canada.
 - **5 millions de dollars par an en financement permanent** supplémentaire pour l'acquisition et l'analyse futures de données et pour l'élargissement de la capacité sectorielle du groupe des statistiques environnementales de Statistique Canada.

Collaboration sur la gouvernance environnementale à l'échelle régionale

- **155 millions de dollars sur cinq ans** pour faciliter la collaboration provinciale et autochtone dans les évaluations stratégiques et régionales, constituer un groupe consultatif qui éclairera la réglementation et les politiques et fera des évaluations d'ensemble, et promouvoir d'autres évaluations concertées.

Eau et eaux usées des Premières Nations

- **361 millions de dollars par an, en financement permanent**, pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures liées à l'eau des Premières Nations.

À propos

La **Coalition du budget vert**, qui existe depuis 1999, réunit 22 des principaux groupes de défense de l'environnement et de conservation du Canada qui, ensemble, comptent plus d'un million de membres et de sympathisants, afin de présenter une analyse des questions les plus pressantes relatives à la durabilité de l'environnement au Canada et de formuler, à l'intention du gouvernement fédéral, des recommandations sur les possibilités financières et budgétaires stratégiques.

Membres :

Études d'oiseaux Canada	Institut international du développement durable
Association canadienne du droit de l'environnement	Mines Alerte Canada
Société pour la nature et les parcs du Canada	Nature Canada
Fédération canadienne de la faune	Conservation de la nature Canada
Fondation David Suzuki	Institut Pembina
Canards illimités Canada	Fondation Sierra Club Canada
Ecojustice Canada	USC Canada
Ecology Action Centre	WWF-Canada
Environmental Defence	West Coast Environmental Law
Les Ami(e)s de la Terre Canada	Habitat faunique Canada
Greenpeace Canada	
International Conservation Fund of Canada	

Personne-ressource :

Andrew Van Iterson
Gestionnaire, Coalition du budget vert
75, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5E7
avaniterson@naturecanada.ca
613-562-8208, poste 243